

Budgets Primitifs 2026

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation des informations financières essentielles est jointe aux budgets primitifs et aux comptes administratifs afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par le Conseil Municipal avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au représentant de l'état dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites aux budgets pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les budgets ont été établis avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt
- de mobiliser des subventions auprès des différents financeurs (Conseil Départemental, Conseil Régional, Etat.... chaque fois que possible)

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté la gestion des affaires courantes (section de fonctionnement) incluant notamment les charges à caractères générales (fluides...) et le versement des rémunérations des agents, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Pour les dépenses d'investissement, la collectivité doit déposer, en amont du lancement des travaux, les demandes de subvention aux financeurs, avoir retour des notifications, avant de budgéter les dépenses et de lancer les travaux.

Budget Commune 2026

1. Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les subventions versées au titre du dispositif d'aide à la rénovation des façades et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est à dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- les impôts locaux
- les dotations versées par l'Etat
- les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

La section globale de fonctionnement s'élève à 897 557,83 €.

Les dépenses :

FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	
012	Charges de personnel	
014	Atténuation de produits	22 712,00 €
65	Autres charges de gestion courante	100 265,00 €
66	Charges financières	37 000,00 €
67	Charges spécifiques	500,00 €
023	Virement à la section d'investissement	96 008,83 €
042	Opération d'ordre entre section	9 972,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		897 557,83 €

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le BP 2026
338 100,00 €
ID : 071-217103944-20260303-20260303202616-DE

Charges à caractère général – chapitre 011 correspondent à l'ensemble des dépenses qui permettent d'assurer le fonctionnement quotidien des services de la commune (fluides, locations, maintenance),

Charges de personnel – chapitre 012 : se composent principalement des rémunérations du personnel de la commune et des charges sociales afférentes. Il s'agit d'un des postes les plus important. Ce chapitre est impacté par différents facteurs :

Les impacts externes :

- ✓ le taux de cotisation pour la CNRACL réévalué de 3 points faisant passer la part patronale de 34,65 % à 37,65 % en 2026
- ✓ augmentation des taux de cotisation IRCANTEC au 1er janvier 2026, part patronale de 4,20 % à 4,27 %.
- ✓ l'instauration du versement mobilité régional et rural : la Région Bourgogne Franche Comté a instauré le VMRR sur la totalité de son territoire pour financer son transport en commun
- ✓ hausse du SMIC

Les impacts internes :

- ✓ avancement d'échelon
- ✓ création et évolution de poste

Autres charges de gestion courante – chapitre 65 comprennent principalement

- ✓ les indemnités des élus et les charges afférentes
- ✓ les subventions aux budgets abattoir pour 10 000 € et maison médicale pour 3 000 €
- ✓ les subventions aux associations

Charges financières – chapitre 66 correspondent aux intérêts des emprunts en cours.

Virement à la section d'investissement – chapitre 023, c'est une opération d'ordre qui permet de virer des crédits de la section de fonctionnement à la section d'investissement mais ne donne pas lieu à l'émission de titre et de mandat au cours de l'exercice.

Les recettes :

FONCTIONNEMENT		BP 2026
013	Atténuation de charges	17 775,00 €
70	Produits des services	75 700,00 €
73	Impôts et taxes	316 101,00 €
731	Fiscalité locale	169 000,00 €
74	Dotations et participations	188 600,00 €
75	Autres produits de gestion courante	103 500,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	26 881,83 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		897 557,83 €

Les principales recettes de fonctionnement :

- ✓ Attributions de compensations versées par la Communauté de Communes
- ✓ Les impôts ménages (taxe foncière bâtie et non bâtie, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, compte tenu du renouvellement du conseil municipal en 2026, le calendrier budgétaire a été modifié et certaines valeurs ne sont pas connues au moment de l'établissement du budget notamment les bases d'imposition. Par principe de prudence et dans la mesure où l'évolution des bases sera faible en 2026, les données de 2025 ont été reprises pour 2026 avec une prévision d'augmentation.
- ✓ Les dotations et participations de l'état : aucune notification connue ce jour. Les sommes budgétées concernant ces dotations ont été un peu minorées pour 163 300 €.

2. La section d'investissement :

Le budget investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicule, de biens immobiliers, d'études ou de travaux soit sur des structures déjà existantes soit sur des structures en cours de création
- en recettes : on retrouve le FCTVA (récupération du FCTVA à hauteur de 16.404 % sur les dépenses de l'année précédente), les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets réalisés ou en cours de réalisation et le virement de la section de fonctionnement.

La section globale d'investissement s'élève à 221 589,48 €.

Les dépenses :

INVESTISSEMENT		BP 206
16	Emprunts et dettes assimilées	43 000,00 €
203	Frais d'études et de recherches	23 099,00 €
204	Concessions et droits similaires	34 900,00 €
21	Immobilisations corporelles	25 960,83 €
13	Remboursement subvention	6 420,00 €
001	Déficit d'investissement reporté	88 209,65 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		221 589,48 €

Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

- ✓ remboursement du capital des emprunts : 42 000 €
- ✓ dépôt et cautionnement - caution logement - 1 000 €
- ✓ frais d'études pour le projet de chaufferie bois (6 528 €) et l'étude de faisabilité pour la réhabilitation de divers sites (16 852 €)
- ✓ travaux au salon de coiffure « place de la poste » ; changement des fenêtres : 2 000 €
- ✓ achat de barrières de sécurité pour la route de Charolles (vers école primaire) : 1 100 € - les barrières actuelles sont en mauvais état et cassent
- ✓ réalisation des travaux de réfection de voirie à Availly suite aux dégradations réalisées par les blaireaux
- ✓ stade : achat d'un robot tondeuse – l'association USBG rembourse la totalité de l'achat à la Commune – 11 000 € + achat d'un filet pour les cages de foot : 900 €
- ✓ remboursement d'une partie de la subvention qui a été versée à la Commune par le Conseil Départemental pour l'étude de faisabilité pour le projet « habitat inclusif » : 6 420 €
- ✓ paiement des diverses participations au SYDESL pour le changement des horloges, de l'éclairage public vétuste et le remplacement des luminaires en Leds (dépenses étalées sur 5 ans) : 2 500 € + subventions versées sur les budgets abattoir et maison médicale

Les recettes :

INVESTISSEMENT		
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	
10	Dotations, fonds divers	13 000,00 €
040	Opération d'ordre de transfert entre section	9 972,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	96 008,83 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		221 589,48 €

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le BP 2026
ID : 071-217103944-20260303-20260303202616-DE

Les principales recettes prévues :

- ✓ le FCTVA (sur les travaux 2025) – 2 000 €
- ✓ le versement d'un don de l'association USBG pour l'achat d'un robot tondeuse : 11 000 €
- ✓ les opérations d'amortissement pour le lotissement les prés fleuris, les subventions qui ont versées au budget PUV et Abattoir : 9 872 €
- ✓ le virement de la section de fonctionnement : 96 008,83 €

1) **Section de fonctionnement :**

FONCTIONNEMENT		BP 2026
011	Charges à caractère général	21 850,00 €
65	Autres charges de gestion courante	500,00 €
66	Charges financières	4 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	10 040,45 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		36 390,45 €

FONCTIONNEMENT		BP 2026
74	Dotations et participations	4 500,00 €
75	Autres produits de gestion courante	22 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	9 890,45 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		36 390,45 €

Les principales dépenses prévues : charges courantes : eau, électricité....

Les principales recettes sont les loyers payés par les professionnels de santé, la subvention versée par le budget principal et la participation versée par la Communauté de Communes Le Grand Charolais pour le fonctionnement du Centre de Santé Départemental.

2) **Section d'investissement :**

INVESTISSEMENT		BP 2026
16	Emprunts et dettes assimilées	9 800,00 €
21	Immobilisations corporelles	22 780,45 €
001	Déficit d'investissement reporté	10 108,74 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		42 689,19 €

INVESTISSEMENT		BP 2026
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	10 108,74 €
10222	FCTVA	140,00 €
13	Subvention Commune	22 400,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	10 040,45 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		42 689,19 €

Les dépenses prévues sur 2026 :

- ✓ Le remboursement du capital des emprunts en cours
- ✓ Des travaux pour l'installation d'un système de climatisation

Les principales recettes prévues en 2026 sont la subvention versée par le budget Commune et le FCTVA.

1) Section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT		BP 2026
011	Charges à caractère général	29 000,00 €
66	Charges financières	30 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	99 817,24 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		158 817,24 €
FONCTIONNEMENT		BP 2026
75	Autres produits de gestion courante	80 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	78 817,24 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		158 817,24 €

Les principales dépenses prévues :

- ✓ Les travaux de réfection de deux salles de bains
- ✓ Les intérêts des prêts en cours

Les principales recettes prévues :

- ✓ Loyer de l'association

2) Section d'Investissement :

INVESTISSEMENT		BP 2026
16	Emprunts et dettes assimilées	71 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	28 817,24 €
001	Déficit d'investissement reporté	36 485,11 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		136 302,35 €
INVESTISSEMENT		BP 2026
021	Virement de la section de fonctionnement	99 817,24 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	36 485,11 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		136 302,35 €

Les principales dépenses prévues sont le remboursement des échéances des divers emprunts et une enveloppe prévisionnelle de travaux bâtiments.

La principale recette est le virement de la section de fonctionnement.

1) Section de Fonctionnement :

FONCTIONNEMENT		BP 2026
011	Charges à caractère général	8 300,00 €
66	Charges financières	6 694,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	27 792,00 €
023	Virement à la section d'investissement	94 683,91 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		137 469,91 €

FONCTIONNEMENT		BP 2026
70	Produits des services	42 500,00 €
75	Autres produits de gestion courante	150,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	6 850,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	87 969,91 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		137 469,91 €

Les dépenses prévues :

- ✓ les fournitures de petits équipements
- ✓ entretien et réparation de réseaux
- ✓ le bilan lagune et le contrôle 24h
- ✓ à compter de janvier 2025, une nouvelle taxe a été mise en place, la taxe de redevance performance énergétique. Cette taxe est calculée par la SAUR, il s'agit d'un pourcentage de la consommation. Cette taxe est versée par la SAUR à la Commune et la Commune reverse ensuite ce même montant à l'agence de l'eau Loire Bretagne.
- ✓ Les intérêts des prêts en cours

Les principales recettes sont la redevance versée par la SAUR et la participation à l'assainissement collectif.

2) Section d'investissement :

INVESTISSEMENT		BP 2026
16	Emprunts et dettes assimilées	17 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	101 125,91 €
042	Opérations d'ordre entre section	6 850,00 €
001	Déficit d'investissement reporté	26 179,63 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		151 655,54 €

INVESTISSEMENT		BP 2026
021	Virement de la section de fonctionnement	94 683,91 €
10222	FCTVA	3 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre section	27 792,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	26 179,63 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		151 655,54 €

Les principales dépenses :

- ✓ capital des prêts en cours
- ✓ travaux de réfection des berges des lagunes
- ✓ travaux réseaux d'assainissement de la Place de la Pologne

1) Section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT		BP 2026
042	Opérations d'ordre entre section	708,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 720,13 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 428,13 €

FONCTIONNEMENT		BP 2026
042	Opération d'ordre entre section	1 930,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	498,13 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 428,13 €

2) Section d'investissement :

INVESTISSEMENT		BP 2026
203	Frais d'études et de recherches	10 498,13 €
040	Opération d'ordre de transfert	1 930,00 €
001	Déficit d'investissement reporté	1 053,66 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		13 481,79 €

INVESTISSEMENT		BP 2026
13	Subvention d'investissement	10 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre section	708,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 053,66 €
21	Virement à la section d'investissement	1 720,13 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		13 481,79 €

Les dépenses prévues sur cet exercice 2026 sont uniquement les deux factures concernant des frais d'étude restantes à payer.

La recette est la subvention versée par le budget général de la Commune pour le paiement de ces frais d'études.